

DES POINTS D'ATTENTION

Dans l'ensemble des préoccupations des parents, nous voulons pointer trois dossiers qui importent beaucoup : le Pacte pour un enseignement d'excellence, le décret inscription et le plafonnement des séjours pédagogiques avec nuitées (voyages scolaires).

Pacte pour un enseignement d'excellence

Quand on aborde le Pacte pour un enseignement d'excellence avec les parents, le premier constat est que la plupart, même s'ils ont entendu parler du Pacte, ignorent en fait de quoi il s'agit et qui est concerné. Depuis longtemps déjà, l'UFAPEC a souligné ce manque de communication qui peut entraîner un manque d'adhésion aux réformes pourtant nécessaires pour que notre système scolaire devienne un système de réussite pour chaque élève. C'est pourquoi il nous semble primordial de mettre l'accent sur cette communication auprès du plus grand nombre. Il ne suffit pas de dire qu'il y a un site internet dédié pour toucher tous les parents. Nous attendons de la part de la ministre et de l'administration des démarches plus proactives vers les parents et des démarches originales de communication qui envisagent la grande diversité sociale, culturelle et linguistique des parents.

Par ailleurs, l'UFAPEC s'inquiète de voir que des réformes importantes pour tout le système sont reportées à la prochaine législature. C'est le cas, entre autres, de la réforme des centres PMS. Ceux-ci sont, en effet, un acteur incontournable de certaines réformes, comme, par exemple, l'inclusion et les relations avec les pôles territoriaux, ou aussi comme acteur de première ligne dans tout ce qui concerne la lutte contre les violences et le harcèlement. Il ne faudrait pas que le hiatus entre les définitions actuelles des missions des agents des CPMS et leur rôle dans les réformes en cours mettent à mal ces dernières. Nous attendons donc que le chantier soit bien avancé pour qu'au début de la prochaine législature la redéfinition du cadre et des missions soit vite adoptée.

Enfin, l'UFAPEC invite toutes les institutions qui ont adopté l'Avis n° 3 du Pacte à se retrouver autour de la table des discussions et de concertation. Le retrait de plusieurs syndicats des discussions du comité de concertation du Pacte, même s'il n'empêche pas d'avancer sur les dossiers, pèse sur la perspective globale et, à terme, la nécessaire implémentation de tout le Pacte. Or, c'est ensemble que nous avons fait les constats d'échecs, de relégation et de mal-être qui mettent à mal trop de jeunes et c'est ensemble que nous nous sommes accordés sur la nécessité de réformer de manière systémique notre enseignement et des chantiers à travailler pour que l'école devienne pour chacune et chacun un lieu où l'on a le désir et le plaisir d'apprendre et d'enseigner.



Décret inscription dans la dynamique du tronc commun

En cette rentrée scolaire 2023, ce sont les enfants de la 1^e maternelle à la 4^e primaire qui seront inscrits dans la dynamique du tronc commun. Rappelons que l'un des principes fondamentaux du tronc commun dans la perspective de la réussite scolaire est celui de la continuité pédagogique et des pratiques mises en œuvre. Dès lors, ceux qui seront en 4^e entreront en 6^e primaire dans deux ans (en août 2025 !) et seront concernés par la problématique du décret inscription tel qu'il existe aujourd'hui, si aucune décision n'aboutit rapidement.

Or, ce décret, dans les zones en tension, et particulièrement à Bruxelles, introduit des ruptures pédagogiques fortes. Pour ne pas faire mentir les principes qui ont conduit à l'adoption du tronc commun, l'UFAPEC demande donc au gouvernement de résoudre cette question avant cette échéance très proche de la rentrée 2025.

Plafonnement des voyages scolaires

Les voyages scolaires pèsent lourds dans le budget des ménages. Depuis plusieurs années, on assiste dans certaines écoles à une surenchère de ces voyages et à des coûts qui peuvent parfois dépasser 1.500 euros. Si ces derniers voyages se passent souvent pendant les congés scolaires, d'autres ont lieu pendant les périodes de cours.

L'UFAPEC a été parmi les organisations qui demandent un plafonnement du coût des voyages. Mais, il est envisagé par la ministre et le gouvernement de plafonner les frais à charge des parents plutôt que le coût réel des voyages. Cette perspective installe une concurrence entre écoles, qu'elles appartiennent ou non au même réseau. En effet, certaines écoles ont à leur disposition des sources de financement que d'autres n'ont pas : mécènes, associations, pouvoirs publics qui peuvent faire baisser parfois de manière forte ce qui reste à charge des parents. Cela n'est pas équitable. Un voyage à 500 euros qui revient aux parents à 300, parce que des fonds importants ont été dégagés, serait dès lors privilégié par rapport à un voyage de 380 euros qui serait pour une somme de 340 à charge des parents. Nous aurions, en définitive, une mesure restrictive qui pèserait sur les écoles qui n'ont aucun moyen de trouver des financements alternatifs... Où est donc l'équité ? Nous demandons donc à la ministre et au gouvernement de revoir leurs perspectives pour assurer l'équité dans ce dossier délicat des voyages scolaires. Nous attendons également que les plafonds concertés soient applicables aux voyages initiés par l'école et qui ont lieu en dehors du temps scolaire à proprement parlé.

Pour toute question/contact presse :

Bernard Hubien, Secrétaire général
0476/52.74.77 – bernard.hubien@ufapec.be